



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

Le Préfet de l' Aisne

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
*en communication à Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets*

Laon, le 05 JUIL, 2023

**Objet : Campagne d' information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule**

Dans le cadre du plan canicule, et au regard des épisodes de fortes chaleurs enregistrés les années passées, le ministère des Solidarités et de la Santé et Santé Publique France renouvellent leur campagne d' information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

L' été 2022 a été particulièrement marqué par des épisodes de fortes chaleurs répétitifs et de plus en plus précoces avec une première canicule dès le mois de juin, intenses, avec plusieurs pics de températures supérieurs à 40°, et durables.

2 816 décès, principalement parmi les 75 ans et plus, ont été recensés ainsi qu' une augmentation des recours aux soins.

Face à ces constats, il est important de continuer à sensibiliser la population aux risques sanitaires liés aux fortes chaleurs et de rappeler les conseils pour se protéger.

Pour rappel, le terme « vague de chaleur » se décline en quatre situations :

- **pic de chaleur** : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours) présentant un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune ;
- **épisode persistant de chaleur** : températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieures à trois jours) et constituent un danger pour les populations fragiles ou surexposées ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune ;
- **canicule** : période de chaleur intense pour laquelle les indices bio-météorologiques dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs (pour l' Aisne : température minimale 18°, température maximale 33°) et susceptible de constituer un risque pour les populations fragiles ou surexposées ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange

2 rue Paul Doumer – CS 20656  
02010 LAON Cedex  
Affaire suivie par : Édith MEURIER  
Tél. : 03 23 21 82 33  
Mél. : pref-bureau-sidpc@aisne.gouv.fr  
Cabinet du Préfet / SIDPC

 Préfet de l' Aisne  @Prefet02 



Les jours et heures d' accueil sont consultables sur le site internet  
des services de l' État dans l' Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

- **canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique à forts impacts sanitaires mais aussi sociétaux ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.

L'annexe jointe reprend les mesures de gestion des vagues de chaleur en cas de déclenchement des différents niveaux de vigilance.

Compte-tenu du réchauffement climatique, les épisodes de fortes chaleurs et de canicule vont être de plus en plus nombreux. Il est donc important d'amener la population à acquérir les bons réflexes dès les premières chaleurs, sans attendre d'être en vigilance jaune ou orange.

Comme les précédentes années, et afin de sensibiliser la population à ces risques, vous trouverez les supports relatifs à cette campagne nationale sur le portail Internet des services de l'État dans l'Aisne via le lien :

<https://www.aisne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Solidarite-et-cohesion-sociale/Plan-canicule/Campagne-Nationale-Canicule>

D'autres sites sont également consultables :

- plan national canicule : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>
- plateforme téléphonique d'information « Canicule » accessible au 08.00.06.66.66 et activée l'été à partir du premier épisode de canicule (appel gratuit de 9h à 19h)
- carte de vigilance Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr>
- canicule et fortes chaleurs – risques :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule>

Je vous remercie pour votre contribution à cette action de sensibilisation, et pour votre mobilisation en amont et pendant une éventuelle canicule.

*En vous remerciant pour  
avance pour votre  
mobilisation.*

Pour le Préfet et par délégation,  
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet.



Damien TOURNEMIRE

Définitions	Vigilance météorologique correspondante	Populations susceptibles d'être impactées
<p><b>Pic de chaleur</b> : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)</p> <p><b>Episode persistant de chaleur</b> : températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours).</p>	jaune	
<p><b>Canicule</b> : période de chaleur intense pour laquelle les températures atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs.</p>	orange	
<p><b>Canicule extrême</b> : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux.</p>	rouge	

- ✓ Le niveau « jaune » entraîne des mesures de vigilance particulières à l'égard des populations fragiles : personnes âgées, enfants en bas âge, femmes enceintes, personnes en situation de handicap, personnes soumis à certains traitements médicamenteux. La diffusion large des supports de prévention élaborés par Santé Publique France permet également de sensibiliser les populations à adopter les bons gestes pour se protéger et protéger ses proches, notamment les plus vulnérables à la chaleur. <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/canicule-et-fortes-chaleurs-lancement-de-la-veille-saisonniere>. Ces mesures sont mises en place sans attendre qu'un impact sanitaire soit constaté par le système de surveillance sanitaire. En effet, les impacts sanitaires d'une vague de chaleur peuvent être différés dans le temps, notamment chez les personnes âgées.
- ✓ Les mesures à mettre en œuvre en cas de survenue d'une canicule (vigilance météorologique orange) sont principalement des mesures de sensibilisation de la population et d'adaptation des comportements, incitant à l'adoption de mesures de protection individuelle.
- ✓ La survenue d'une canicule extrême (vigilance météorologique rouge) implique non seulement d'accentuer les mesures de protection individuelle des populations mais aussi d'envisager la

mise en œuvre éventuelle de mesures de restriction d'activités (ex. sorties scolaires, examens scolaires, grands rassemblements, manifestation sportive ou culturelle, adaptation des horaires de travail...) ou de limitation des émissions de chaleur d'origine anthropique (circulation automobile, feux de forêt, etc.).

- ✓ Quelle que soit leur nature, les mesures de gestion doivent être mises en œuvre et adaptées en fonction d'une part des caractéristiques de l'évènement (intensité, durée, etc.), et d'autre part des catégories de population à protéger : il s'agit de mesures populationnelles qu'il appartient à chaque acteur territorial de prendre dans son champ de responsabilités, sous la coordination du préfet de département.
  
- ✓ Compte tenu de l'impact différé des vagues de chaleur, ces mesures, et notamment celles de sensibilisation de la population et d'adaptation des comportements, doivent être poursuivies quelques jours après la fin de l'alerte, notamment pour les personnes âgées.

# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**



**BUVEZ DE L'EAU**



**Évitez  
l'alcool**



**Mangez en  
quantité suffisante**



**Fermez les volets et fenêtres  
le jour, aérez la nuit**



**Mouillez-vous  
le corps**



**Donnez et prenez des  
nouvelles de vos proches**



**Préférez des activités  
sans efforts**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule



# Quels sont les effets de la chaleur ?



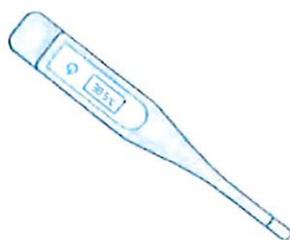
Crampes



Fatigue  
inhabituelle



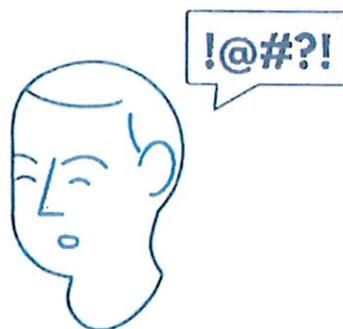
Maux  
de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges /  
Nausées

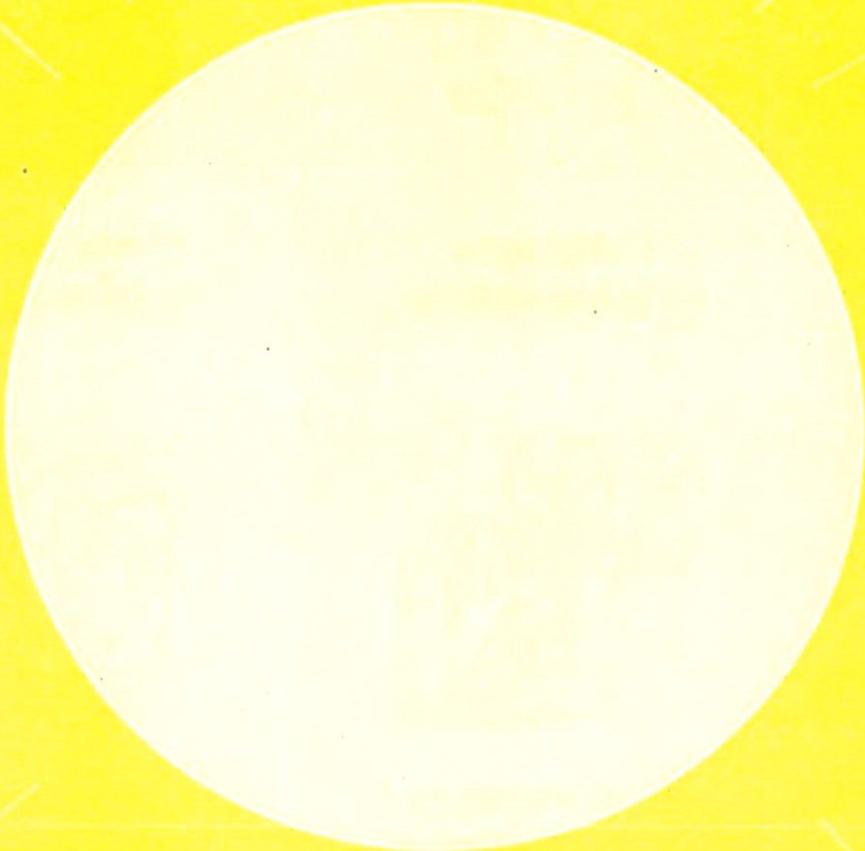


Propos  
incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents et de fortes fièvres, **appelez le 15.**

## BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



**Canicule,  
fortes chaleurs**

**Protégez-vous avant  
les premiers effets**